

4^e Régiment étranger



Livret d'accueil

Informations à destination des nouveaux arrivants et de leurs familles



Mise à jour le 12/02/2023



Vous vous apprêtez à rejoindre cet été les rangs des Fortes têtes ; certains pour la première fois en tant que permanents, alors que pour d'autres c'est un « retour à la maison ».

Je tiens à vous assurer de deux choses :

La première est que le bien-être des permanents et de leurs familles est pour moi un point d'attention majeur. Soyez donc certains que tout sera mis en œuvre pour que vous arriviez dans les meilleures conditions et que vos familles, femmes et enfants, s'épanouissent dans ce pays de cocagne qu'est le Lauragais. Profitez des deux périodes de reconnaissance garnison, les 12 mars et 2 avril 2024, pour prendre vos marques et préparer votre arrivée de manière optimale. Les présidents de catégorie, comme les assistantes sociales et le BEH, sont dès à présent à votre entière disposition. Au-delà de la question fondamentale du logement, profitez-en pour pré-inscrire vos enfants aux clubs CSA du régiment (athlétisme, judo, natation, bientôt « vie en extérieur » ...) et vos épouses qui le souhaitent aux cours de français mis en œuvre bénévolement par l'Ordre de Malte les mercredi matin. Mon épouse est d'emblée à disposition de vos compagnes pour les aider à préparer leur arrivée (cle2mur@gmail.com).

La seconde concerne votre emploi et votre gestion. Vous allez prendre part à une aventure non négligeable : celle de former ou d'appuyer la formation de toute la Légion étrangère. Nos légionnaires combattront et mourront tels que vous les aurez formés ; c'est une responsabilité conséquente et un honneur qui vous oblige. Le 4^{ème} RE vient d'entrer dans une phase de transformation et de réorganisation visant à professionnaliser encore davantage l'instruction, afin que celle-ci continue à préparer toute la Légion aux conflits de demain. Vous prendrez part à cette transformation. Concernant votre gestion, sachez que l'un des points forts du régiment reste la gestion ciselée de son personnel, qui permet bien souvent de rattraper un suivi RH parfois aléatoire ou peu satisfaisant. Profitez-en !

Je me réjouis déjà de vous retrouver ou de faire votre connaissance dans une magnifique région et au sein d'un régiment connu pour son remarquable esprit de corps.

A très bientôt donc !

Colonel Jean-Dominique Montull
Chef de corps du 4^e Régiment étranger

SOMMAIRE

Présentation du 4^e Régiment étranger

- Historique page 4
- Le 4 aujourd'hui page 5

Cadre de travail

- Situation géographique page 7
- Numéros utiles - pôle ATLAS page 8
- Bureau Environnement Humain page 9
- Action sociale page 10
- Officier juriste page 10
- Défense mobilité page 11

Vie pratique

- Logement page 12
- Transport page 15
- Economie et emploi page 15
- Enfance page 16
- Scolarité page 18
- CSA page 20
- Aumônerie page 23

Formalités à effectuer page 24

Annexes page 26



Historique

Créé en novembre 1920 à Marrakech, le 4^e Régiment étranger devient 4^e Régiment étranger d'infanterie en 1922. Dès sa création, il est engagé dans la pacification du Maroc puis dans la guerre du Riff contre Abdelkrim, entre 1920 et 1934. Dans le même temps, le 4^e puis le 5^e bataillon du 4 s'illustrent au Levant, entre 1921 et 1926.

Dissous en novembre 1940 pour permettre la création des 11^e et 12^e Régiments étrangers d'infanterie puis de la 13^e DBLE, le 4^e étranger est recréé en 1941 sous l'appellation 4^e DBLE. C'est sous cette même appellation (puis sous celle de 1^{er} REIM qu'il a pour l'essentiel contribué à constituer) qu'il participe en 1943 à la campagne de Tunisie, où il s'illustre au Djebel Zaghouan.

Il est de nouveau dissous en juin 1943, ses effectifs étant versés au RMLE, régiment qui participera aux très dures campagnes de France et d'Allemagne.

Recréé en 1946, le 4^e étranger engage successivement ses bataillons à Madagascar (entre 1947 et 1951) mais aussi en Extrême-Orient, où le 2^e puis le 5^e bataillon sont envoyés en unités constituées avant d'être amalgamés à d'autres régiments.

A nouveau dissous en 1951, le « 4 » est recréé au Maroc en mars 1955, avant d'être engagé entre 1957 et 1964 en Algérie.

Le 1er septembre 1977, le drapeau du 4 est confié au régiment d'instruction de la Légion étrangère (RILE) qui a pris ses quartiers à Castelnaudary, un an plus tôt.

Le 1er juin 1980, celui-ci prend le nom de 4^e Régiment étranger.

Solidement implanté depuis 40 ans à Castelnaudary, tout d'abord au quartier LAPASSET puis au quartier DANJOU, sur le site des Cheminières, le régiment poursuit son œuvre de formation des cadres, des spécialistes et des jeunes engagés volontaires, fort de ses 34 officiers, 190 sous-officiers et 314 militaires du rang permanents consacrés à cette mission unique et précieuse pour l'avenir de la Légion étrangère.



Le « 4 » aujourd'hui

Non-embrigadé, le 4^e RE est subordonné au Commandement de la Légion étrangère. Régiment du socle chargé de la formation, il est articulé en 7 compagnies d'effectifs très variables et aux spécialités bien établies. Le régiment compte environ 500 permanents.

Le régiment a la mission d'assurer :

- La formation initiale de tous les engagés volontaires de la Légion étrangère avec pour priorités : l'apprentissage du français, le tir au fusil d'assaut et la mise en condition physique (1^{ère}, 2^e, et 3^e CEV).
- La formation des cadres de la Légion étrangère par les formations générales élémentaires, de 1^{er} degré (CIC) et 2^e degré (BIE).
- La formation des spécialistes de niveau élémentaire, et de 1^{er} degré dans les branches administration, instruction conduite, maintenance auto et télécommunications, restauration, santé, sport, transmissions etc. (CIS).

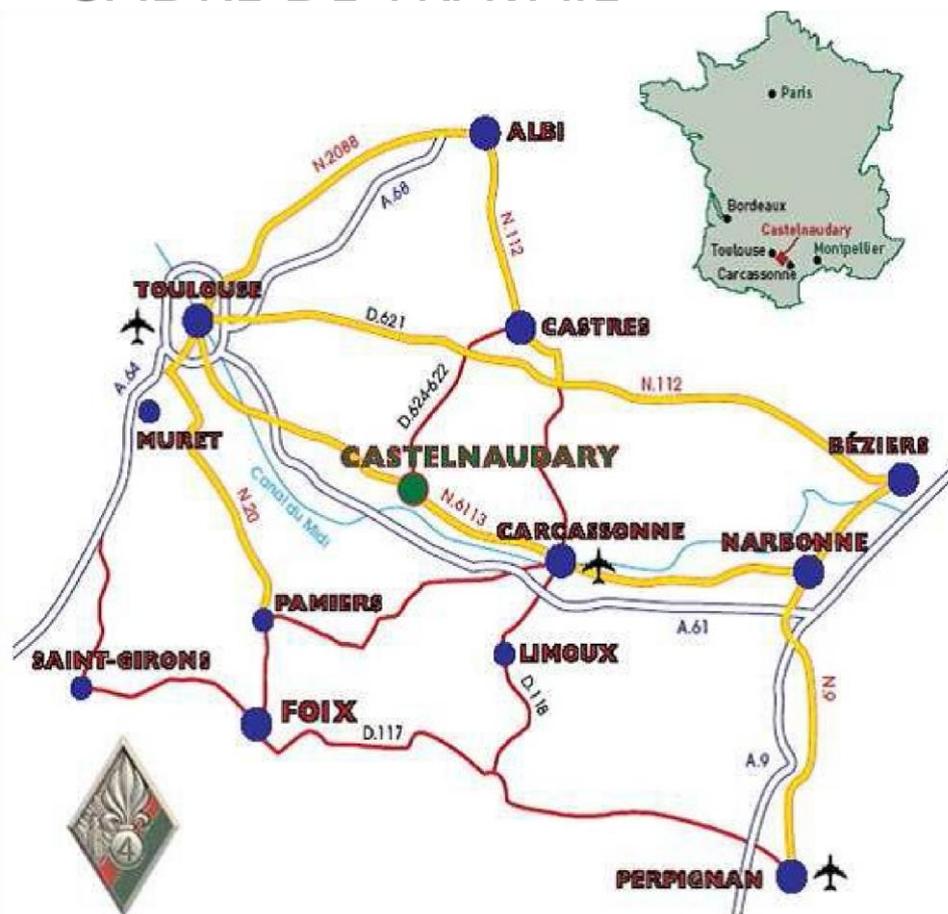


La formation initiale des engagés volontaires dure 15 semaines dont les quatre premières s'effectuent en ferme (Bel Air, Le Cuin, ou Raissac).

La remise du képi blanc s'effectue lors d'une cérémonie solennelle en début de 5^e semaine après une marche de 50 kilomètres effectuée en 2 jours.

Au cours de cette cérémonie, les engagés volontaires récitent le code d'honneur du légionnaire.





SITUATION GEOGRAPHIQUE

Castelnaudary se situe dans le département de l'Aude, à 60 kilomètres de Toulouse (45 min), 40 kilomètres de Carcassonne (35min), 90 kilomètres d'Albi (1h35), 100 kilomètres de Narbonne (1h10) et 150 kilomètres de Perpignan (1h35). Elle est accessible par la route soit par l'Autoroute des deux mers A61 sortie 21, soit par la N6113 Toulouse-Carcassonne ou la N112-D624 Albi-Castres-Castelnaudary.

HORAIRES DE TRAVAIL

De 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au jeudi ;
et de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le vendredi.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

La vitesse est limitée à 30 km/h dans le quartier.

Seules certaines personnes peuvent se garer dans le quartier. Elles doivent alors être munies d'une vignette spécifique. Celle-ci est à retirer au secrétariat de l'OPSR à l'entrée du quartier sur présentation des documents suivants :

- carte grise du véhicule
- carte d'identité
- attestation d'assurance du véhicule

NUMEROS UTILES

Président des Officiers : CBA CUVILLIER, 04 68 23 76 02

Président des Sous-officiers : ADC SCHWARTZ, 04 68 23 76 70

Président des caporaux-chef : CCH CARSTENS, 04 68 23 76 69

Conseiller juridique : LTN (f) PAGES, 04 68 23 76 68

Antenne Défense Mobilité : ADC GLEN, 04 68 23 76 62

Relation entreprises & emploi des conjoints : MAJ BÜHLER, 04 68 23 76 85

Responsable des ressources humaines : CBA GAUER, 04 68 23 76 50

Droits individuels : SCH VACARU, 04 68 23 76 71

Déménagement : CCH CHAUVIGNAT, 04 68 23 76 87

LE POLE ATLAS

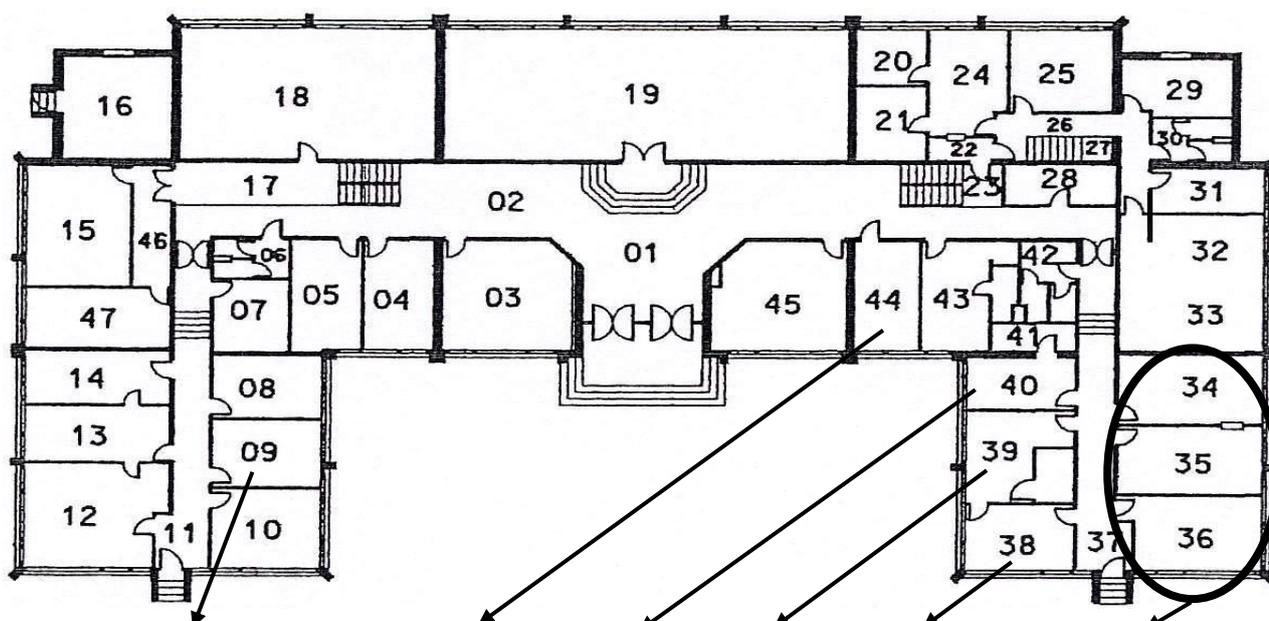
Situé dans la partie droite du rez-de-chaussée du bâtiment BIE, le pôle ATLAS est le correspondant local du GSBdD de Carcassonne. Il assure les missions suivantes :

- Banque d'accueil avec mise à disposition d'un poste Internet / Intradef / station blanche et imprimante.
- Bureau frais de déplacement / Changement de résidence / carte CIMS / carte circulation pour militaires et familles.
- Zone de confidentialité pour les permanences suivantes :

Organismes extérieurs

Organisme	Jour	Horaires
 	Lundi (Mr Batsele Tph :07.64.53.71.27)	09h à 16h30
Bureau de logement – Antenne de Carcassonne	Premier mardi du mois (Mme Hemmerlin 04 30 34 20 99)	09h à 11h30
	Mardi semaine impaire (Mme Bouchez Tph : 06.30.95.67.14)	12h à 15h
 	Mardi semaine paire uniquement sur RDV (Mr Batsele Tph :07.64.53.71.27)	12h à 15h
	Mercredi (Mme Bouchez Tph : 06.30.95.67.14)	09h à 16h00
 	Jeudi (Mr Sanchez Tph : 06.08.75.27.48)	12h à 14h

CADRE DE TRAVAIL



Antenne Défense Mobilité

Chef BEH

CIVIC

PSO

Pdt CCH

Antenne ASA

Bureau Environnement Humain (BEH)

Le Bureau Environnement Humain est chargé de prendre en compte l'environnement humain du légionnaire et de sa famille. Dans ce cadre, le BEH a pour mission :

- d'assurer le contact entre le régiment, le personnel projeté en mission et la famille ;
- de diffuser aux familles des informations diverses : CSA, activités épouses, prestations ASA, CMA, offres d'emploi etc.
- d'accompagner et soutenir la famille dans le quotidien.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter le major KHALIL:

Tph : 04.68.23.76.67 / 06.30.96.76.84

Courriel : afif.khalil@intradef.gouv.fr



Action sociale des Armées

L'Antenne d'Action Sociale de Castelnaudary est située au sein du 4^e Régiment étranger, au rez-de-chaussée du bâtiment état-major, aile Fidélité.

Les assistantes de service social reçoivent sur rendez-vous les personnels et leur famille à l'antenne au quartier Danjou, en ville au bureau d'accueil (à l'ancien tribunal), ou à domicile.

Les domaines d'intervention sont variés : la famille, la santé, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, le budget, l'emploi, les démarches administratives, le droit des étrangers, les prestations sociales.

N'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes :

Mme FAELLI Valérie Agent d'accueil social et d'accompagnement numérique

Tph : 04 68 23 76 73 Courriel : valerie.faelli@intradef.gouv.fr

Mme PRADAL Isabelle Assistante de service social : 1^{re} CEV / 2^e CEV / 4^e CIC / CCS

Tph : 04 68 23 76 61 Courriel : isabelle1.pradal@intradef.gouv.fr

Mme DONNET Jacqueline Assistante de service social : 3^e CEV / 5^e CIS / 6^e CIE /

Antenne GSBdD / CMA / USID ADM

Tph : 04 68 23 76 64 Courriel : jacqueline.donnet@intradef.gouv.fr

Le CIVIC

Le conseiller d'insertion dans la vie civile (CIVIC) ou l'officier juriste a pour rôle d'informer, de conseiller et d'apporter une assistance sur un plan juridique aux légionnaires et leurs familles.

N'hésitez pas à contacter la lieutenant PAGES par téléphone au 04 68 23 76 68, ou par courriel à l'adresse suivante : ombeline.pages@intradef.gouv.fr

L'antenne Défense Mobilité est l'agence de reconversion du ministère des armées.

- Reconversion :

Militaires: l'antenne Défense Mobilité a pour mission de vous accompagner dans votre projet professionnel pour votre retour à la vie civile. Ce service est proposé gratuitement aux militaires ou anciens militaires ayant quitté l'institution depuis moins de trois ans.

Personnels civils: l'antenne mobilité vous aidera dans votre projet de changement d'orientation professionnelle.

L'adjudant-chef GLEN vous accueillera au sein du 4^e régiment étranger pour vous aider dans votre projet. Vous pouvez le contacter au 04 68 23 76 62 Courriel : james.glen@intradef.gouv.fr

- Recherche d'emploi :

Anciens légionnaires et épouses de légionnaire: l'antenne Défense Mobilité a pour rôle de vous accompagner vers l'emploi et de faire la liaison entre les entreprises et les demandeurs d'emploi qui relèvent de son secteur. Le major BÜHLER, chargé de prospection et relation entreprises vous accueillera pour vous aider dans votre recherche d'emploi.

Vous pouvez le contacter au 04.68.23.76.85 Courriel : christophe.buhler@intradef.gouv.fr

- AIDE A LA MUTATION DU CONJOINT - AGENT DU SERVICE PUBLIC

Votre conjoint est enseignant de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Dès notification de votre ordre de mutation, votre conjoint doit l'adresser accompagné du formulaire renseigné et des copies de ses demandes de mobilité à :

Défense Mobilité – ARD – Bureau de l'accès aux fonctions publiques

5 bis, avenue de la porte de Sèvres

75509 Paris Cedex 15

Téléphone : 01 57 24 76 44 Internet : bafp@sga.defense.gouv.fr

Si votre conjoint est militaire :

Il devra s'adresser à sa direction du personnel militaire.

Votre conjoint est agent de la fonction publique (hors défense) :

Votre conjoint est fonctionnaire de l'Etat, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière ou agent de l'Etat (organisme ou entreprise publique...).

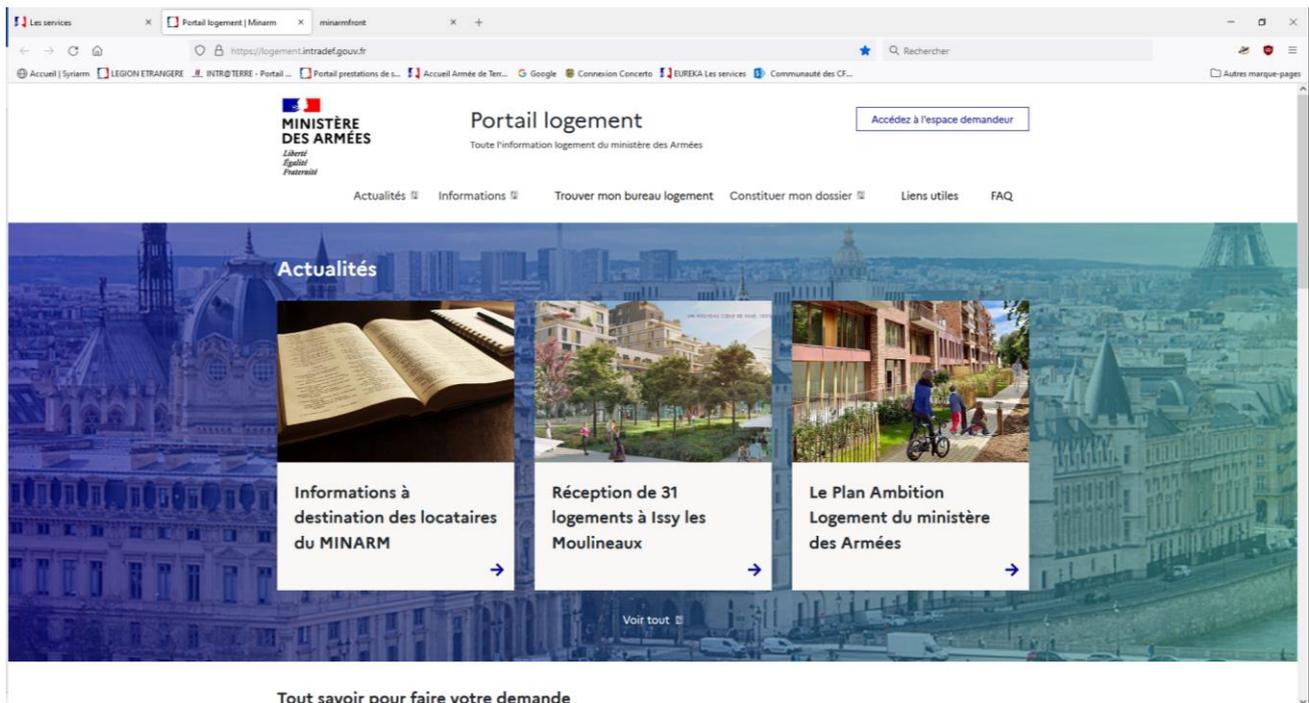
Dès notification de votre ordre de mutation, le formulaire « emploi des conjoints » renseigné et accompagné des documents suivants doit être adressé à l'adresse susmentionnée :

- De l'ordre de mobilité (ou attestation) du conjoint appartenant au ministère de la Défense ;
- D'une copie de son CV, de ses lettres de motivation ou de ses demandes de mutation ;
- Et de toute pièce qu'il juge utile pour expliquer et appuyer sa demande.

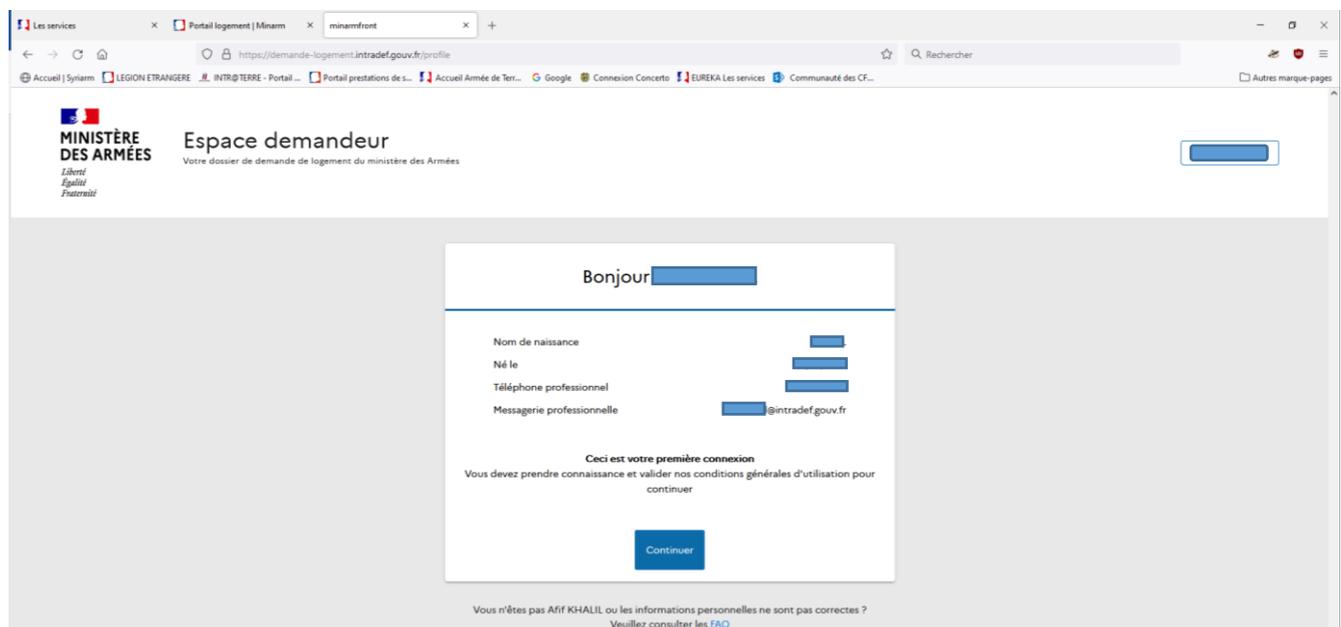
Le parc de logements défense est géré par bureau de logement Nîmes-Laudun-Larzac-Carcassonne. La responsable de l'antenne de Carcassonne est Mme Nassera Hemmerlin joignable au 04 30 42 34 47 ou par courriel : nassera.hemmerlin@intradef.gouv.fr.

Le correspondant du bureau logement au 4^e RE est le CCH CARSTENS, joignable au 04 68 23 76 69.

Pour obtenir l'attribution d'un logement, vous devez remplir une demande de logement en ligne sur le lien suivant : <https://logement.intradef.gouv.fr/>



Cliquez sur le bouton « accédez à l'espace demandeur » :



Puis remplissez votre demande et joignez les pièces justificatives nécessaires. Ne pas oublier de faire une demande de logement social comme indiqué dans la procédure sur le site.

MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Espace demandeur
Votre dossier de demande de logement du ministère des Armées

Demander un logement

Compléter votre dossier nous permet d'étudier votre demande le plus efficacement possible.
Certaines pièces justificatives demandées à l'étape 6 sont obligatoires (avec l'astérisque) et serviront pour la décision d'éligibilité. Néanmoins, d'autres pièces pourront vous être demandées au cours de l'instruction de votre dossier.

Accueil > Demander un nouveau logement

1 Votre demande 2 Votre identité 3 Votre situation familiale 4 Vos ressources 5 Vos préférences 6 Vos pièces justificatives

Etape 1 - Votre demande

Votre demande de logement

Je souhaite déposer un dossier * pour un logement (uniquement en métropole) pour un logement de fonction (hautes autorités, chef de corps, gendarmes spécialisés...)*

*Les logements de fonction recouvrent les logements concédés par nécessité absolue de service (NAS) et les logements qui font l'objet d'une convention d'occupation précaire avec astreinte (COP/A) figurant sur [l'arrêté liste en vigueur](#) et ceux avec pièces de représentation (pour les hautes autorités).

Quitter Enregistrer et quitter Etape suivante

Espace demandeur - Ministère des Armées Conditions Générales d'Utilisation

L'ordre de priorité pour l'attribution du logement est défini dans le tableau suivant :

Type de demande	motif	points
A - LOGEMENT OU RELOGEMENT	Urgence sociale : notamment violences intra-familiales, rapatriement en urgence de pays étrangers, décès en service, cession d'un logement domanial qui arrive à effet	180
	Mutation sur emploi à fortes contraintes opérationnelles (liste fixée en annexe 4)	120
B - LOGEMENT	Mutation avec retour d'OME	90
	Mutation liée aux restructurations, avec changement de résidence	80
	Autre mutation avec changement de résidence	70
	1ère affectation ¹	65
C - RE LOGEMENT	Logement insalubre	60
	Rupture de bail à l'initiative du propriétaire	50
	Loyer excessif (soit + 33% des revenus)	40
	Hébergement provisoire	30
	Logement inadapté à la situation familiale	20
	Eloignement du travail	20
	Assistance maternelle	10

Transport

Le train: la Ville de Castelnaudary est desservie par le réseau SNCF. Il existe plusieurs connexions à destination de Toulouse et Narbonne, une à destination de Paris Austerlitz et une à destination d'Avignon.

Navette minibus « Darybus » : Service mis en place par la municipalité pour simplifier vos déplacements en ville. Fonctionne les lundis et les vendredis. Tarif 1€ la journée. Possibilité d'acheter des cartes d'abonnements au Service Education Jeunesse de la ville (20€ les 30 journées).

Les transports scolaires (lignes liO) assurés par la Région. En fonction des besoins en transports scolaires de vos collégiens - lycéens, il vous faudra demander en ligne leur carte de transport sur la plate-forme de la région www.lio.laregion.fr



Economie - emploi

<p>Pôle Emploi</p>	<p>11 boulevard Général Lapasset du lundi au vendredi De 08h30 à 12h30</p>	<p>3949</p>
---------------------------	--	--------------------

Crèches

Castelnaudary

Crèche intercommunale Louise Michel

38 Avenue du 8 mai 1945

Tph : 04 68 23 48 81 Courriel : louisemichel@cccla.fr

Micro-crèche Baby Troll (crèche privée)

2 Rue Pierre et Marie Curie

Tph : 09 73 13 56 63

Micro-crèche La Ninoera

608 bis, chemin d'En Touzet

Tph : 06 68 15 09 61 Courriel : laninoera@gmail.com

Crèche inter-entreprises LES MINIPOUCES

Parc Nicolas Appert – 501 avenue Georges Frêche

Tph : 06 17 62 75 65 www.lesminipouces.com



Labastide d'Anjou

Micro crèche les Beebie's (crèche privée)

Tph : 04 68 23 09 71

St Papoul

Crèche intercommunale Los Drollets

Tph : 04 68 60 52 31 Courriel : losdrollets@cccla.fr

Salles sur l'Hers

Crèche intercommunale Les Pitchous

Tph : 04 68 60 37 87 Courriel : lespitchous@cccla.fr

Bram

Crèche intercommunale Jacques Cambolive

Tph : 04 68 78 01 91

Site web : <http://ccplm.fr/enfance-jeunesse/petite-enfance/>



Montréal d'Aude

Crèche intercommunale Piège Lauragais Malepère

Rue des moulins 11290 Montréal d'Aude

Tph : 04 68 76 24 41

Belpech**Crèche intercommunale les petits podiens**

23, rue Saint Joseph 11420 Belpech

Tph : 04 68 60 66 00 Courriel : lespetipodiens@gmail.com

Assistantes maternelles

Vous pouvez obtenir la liste des Assistantes maternelles conventionnées MinArm auprès de l'ASA (RDC Bât EM – aile Fidélité).

Le RPE, Relais petite enfance

Lieu d'écoute et d'informations pour les assistants maternels, les gardes à domiciles et les parents.

RPE de Castelnaudary

17 quater cours de la République

Responsable : Jennyfer Gauthier, Céline Seguin

Tph : 04 68 23 59 70 Courriel : rpe@cccla.fr

RAM de Bram

60 rue Bonrepos

11150 BRAM

Tph : 04.68.78.53.69 Courriel : ram@ccplm.fr

Responsable : Aurélie SANTALUCIA

RAM de Belpech

23 rue St Joseph

11420 Belpech

RAM de Villefranche de Lauragais

2a chemin du tracas

31290 Villefranche-de-Lauragais

Contactez la communauté de communes « Terres du *Lauragais* » au 05 31 50 45 50

Ecoles Publiques maternelles-élémentaires

Pour inscrire vos enfants à l'école, il conviendra d'avoir trouvé votre logement et d'avoir un bail ou une quittance de loyer.

Prenez alors rendez-vous au service EDUCATION-JEUNESSE, mairie de Castelnaudary au 04 68 94 58 36, ou par mail education-jeunesse@villegcastelnaudary.fr.

Vous aurez besoin des documents suivants:

- Livret de famille.
- Justificatif de domicile.
- Carnet de santé.
- Certificat de radiation.



L'inscription se fait d'abord à la mairie

Ecoles Maternelles

LE PETIT PRINCE

11, rue de la Terrasse

JEAN MOULIN

Avenue du Maréchal Juin

BROSSOLETTE

15, rue du Président Coty

Ecoles Elémentaires

ALPHONSE DAUDET

9, rue de la Miséricorde

JEAN MOULIN

46, avenue du 8 mai 1945

PROSPER ESTIEU

49, avenue Frédéric Mistral

ECOLE DE L'EST

12, place Blaise d'Auriol

Le Périscolaire

Matin à partir de 07h30 Après-midi de 15h45 à 18h15 **gratuit sur inscription**

- assurance scolaire.
- justificatif employeurs pour les maternelles

La Restauration Scolaire

Est assuré par **Api restauration**, ouvert aux enfants dont les parents travaillent.



API RESTAURATION

39 rue du Général Dejean, Tél. : 04.68.23.61.43

COLLÈGES & LYCEES

Pour inscrire vos enfants au collège ou au lycée, il vous faudra contacter par mail le DSDEN de l'Aude:

ce-dsden11-affectationclg@ac-montpellier.fr pour le collège

ce-dsden11-affectationlyc@ac-montpellier.fr pour le lycée

Collèges

BLAISE D'AURIOL

11 place Blaise d'Auriol

Téléphone : 04.68.23.12.54

ce.0110011c@ac-montpellier.fr

LES FONTANILLES

Avenue de l'Europe

Téléphone : 04.68.23.19.16

ce.0110825m@ac-montpellier.fr

Lycées

GERMAINE TILLION

1 Avenue du Campus

Téléphone : 04.68.94.53.00

ce.0110012d@ac-montpellier.fr

AGRICOLE PIERRE PAUL RIQUET

935 Avenue du Docteur Laënnec

Téléphone : 04.68.94.59.00

legta.castelnaudary@educagri.fr

Ensemble Scolaire Prive Jeanne D'arc (de la maternelle au collège)

47, rue de la Baffe

Téléphone : 04.68.23.04.36

clgbilinguejdarc@orange.fr

Instituts et Centres de Formation

CENTRE POLYVALENT FORMATION PROFESSIONNELLE « LA ROUATIERE »

11400 SOUILHANELS

Tph : 04.68.60.03. Courriel : larouatiere@larouatiere.com

INSTITUT TECHNIQUE SUPÉRIEUR AGRICOLE LA RAQUE

D6113

11400 LASBORDES

Tph : 04.68.94.90.28 Courriel : laraque@cneap.fr



Club Sportif et Artistique (CSA)

Modalités d'inscription et de participation:

Les demandes d'inscription s'effectuent lors de l'assemblée générale d'ouverture et auprès du trésorier du CSA 4^e RE, au bureau CSA situé dans le hall de la piscine SALE (bâtiment 057).

Contact: ADJ Aleksandr GULYAEV, 864 111 7705 / 04 68 23 77 05.

Horaires (personnel extérieur ou famille):

Lundi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h à 17h.

Pour le personnel civil extérieur au Ministère des Armées, un parrainage ainsi que l'accord du responsable de la section concernée seront exigés.

Pièces à fournir :

- Lors de l'adhésion au club, le sportif majeur doit obligatoirement renseigner le « Questionnaire de santé majeur – FCD ». Lors de l'adhésion au club du sportif mineur, son responsable légal doit obligatoirement renseigner le « Questionnaire de santé mineur – FCD ».
- Si toutes les réponses sont négatives, le responsable légal du majeur ou mineur doit compléter l'attestation et la remettre au club. La licence peut, dès lors, être établie ou renouvelée.
- Si au moins l'une des réponses est positive, alors le sportif majeur ou mineur doit consulter un médecin pour qu'il l'examine et voit avec lui quel sport lui convient. Son adhésion au club se fera au vu d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou de la discipline concernée), datant de moins d'un an.
- Une **autorisation parentale** pour les mineurs
- Un **chèque** de paiement à l'ordre du CSA 4^e RE.

Le montant de l'adhésion est composé de deux éléments :

- Un **droit d'inscription** (1)

Catégorie 1 : Personnel du 4^e RE **25 €**

Catégorie 2 : Famille (conjoint et enfants du personnel du 4^e RE) **25 €**

Catégorie 3 : Personnel du Ministère des Armées extérieur au 4^e RE, retraités du Min Arm et leurs familles. **45 €**

Catégorie 4 : Civils parrainés **60 €**

- Une **cotisation correspondant à l'activité choisie.**

(1) En cas de pratique de plusieurs activités, ce droit n'est dû qu'une fois.

VIE PRATIQUE

CSA 2023 - 2024				
activités	Catégorie	Lieux / Horaires	responsable	coordonnées
MAJORETTE & TWIRLING	Dames & Enfants	Gymnase / lundi & mercredi 18h - 20h / vendredi 18h30 à 20h00	Mme Ariaudo Florence	06.62.92.89.48 florence.ariaudo@hotmail.com
MECANIQUE	Cat 1	BML / Dernier samedi du mois de 09h00 à 12h00	CCH TIPU	06 13 29 12 34
CYCLISME	toutes	Lu à Ve de 7h00 et 9h30 et de 12h00 à 14h00	CBA ESCANDE	04 68 23 77 06 stephane.escande@intradef.gouv.fr
CHASSE	toutes	Fermes / Définies par NDS	ADC (er) LEGARO	07.77.75.60.72
MUSCULATION	toutes	Gymnase / Lu à Ve de 17h30 à 21h Sa, Di de 08h à 21h	MAJ VERNUS / ADJ OBERHAUSER	04 68 23 78 72 anthony.oberhauser@intradef.gouv.fr
JEUX DE SOCIETE	Cat 1 & 2	CIS / Ma et Je de 18h à 20h	MAJ ZARI	04 68 23 76 81 alexandre.zari@intradef.gouv.fr
MOTO	toutes	Région / WE et jours fériés	ADC BISSON	04 68 23 76 56 jean-baptiste.bisson@intradef.gouv.fr
NATATION ENFANTS	toutes	Piscine / Lu 17h15 à 18h00 Me 14h à 17h	MAJ (r) ARNOULT	06.10.15.00.46 arnoult.family@wanadoo.fr
NATATION EPOUSES		Ve 14h-15h	MAJ (r) ARNOULT	06.10.15.00.46 arnoult.family@wanadoo.fr
NATATION LIBRE		Mar et Jeu de 16h00 à 17h00 Sam de 14h00 à 17h00		
AQUAGYM		Lu 14h15 à 15h00	MAJ (r) ARNOULT	06.10.15.00.46 arnoult.family@wanadoo.fr
SWIM RUN	adultes	Je de 07h30 à 09h	MAJ (r) ARNOULT	06.10.15.00.46 arnoult.family@wanadoo.fr
PECHE	toutes	Etang de Pugnier 30' avant le lever du soleil jusqu'à 17h	ADC (er) MADUREIRA	06.87.69.00.63
JARDINAGE	1 et 2	Orangerie / 17h30 en semaine samedi matin	ADC GUEORGIEV IVAN	06.68.23.77.78 ivan.gueorguiev@intradef.gouv.fr
TRAIL	militaires	sur RDV Me, VE de 07h00-08h45 un dimanche par mois	ADC LANDINEZ-SERRANO	sneider.landinez-serrano@intradef.gouv.fr
PETANQUE	adultes	Cheminières / Jeudi 17h45 à 20h00	ADC SEGARD	04.68.23.77.20 léonard.star1991@gmail.com
FOOTBALL FUTSAL	1	Gymnase Q. Danjou Mar et Jeu De 07H40 à 09h00	MAJ ZARI	04 68 23 76 81 alexandre.zari@intradef.gouv.fr
TIR	toutes	Lu et me 17h30 à 20h00 samedi de 08h à 12h	ADC TEREM	clubdetir4re@hotmail.fr

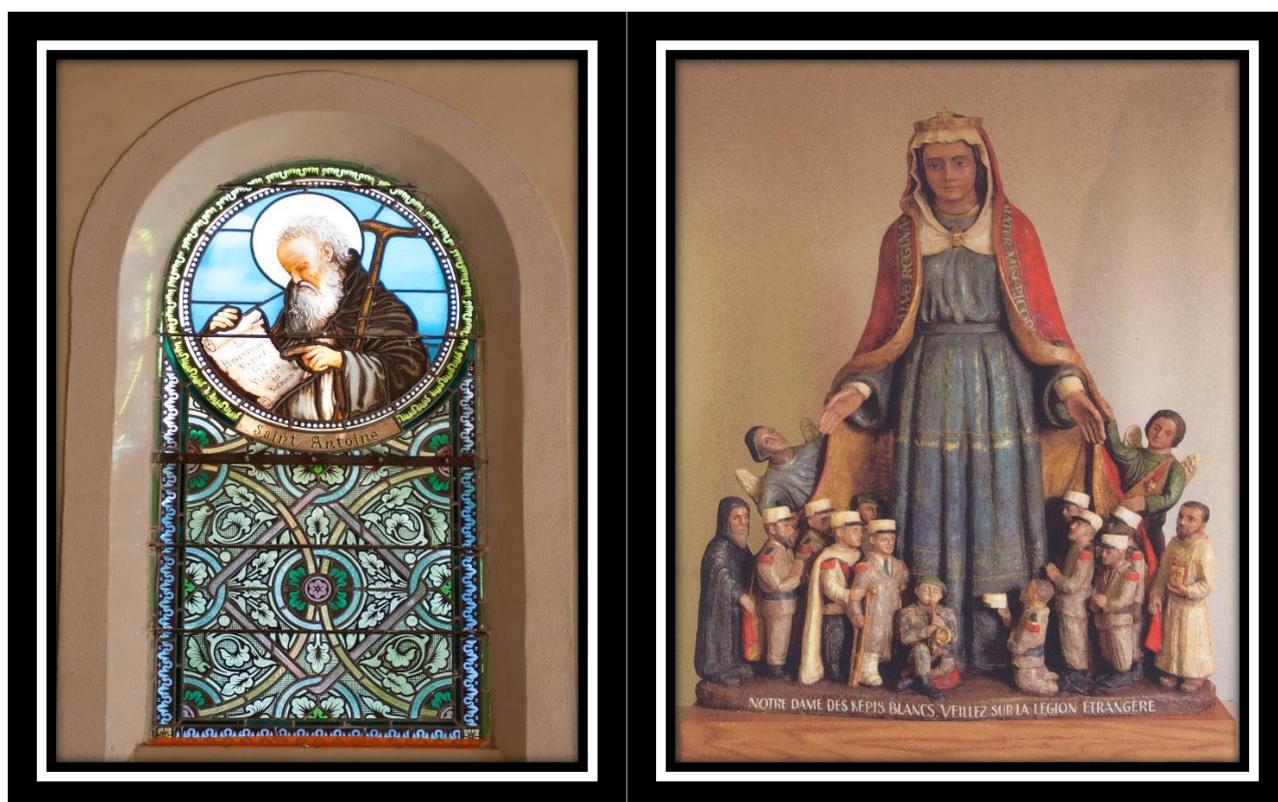
CSA 2023 - 2024				
activités	Catégorie	Lieux / Horaires	responsable	coordonnées
RUGBY	Militaires / Enfants	Stade Danjou / Stade Castelnaudary Jeudi 17h45-19h00 enfant : Mercredi de 17h45 à 18h45	CNE KULPINSKI	04 68 23 79 51 damien.kulpinski@intradef.gouv.fr
TRIATHLON DUATHLON CAP	1	Jeudi de 07h30 à 09h	MAJ (r) ARNOULT	06.10.15.00.46 arnoult.family@wanadoo.fr
JUDO	toutes	Gymnase Q. Danjou / Ma - Me et Ve de 18h00-20h45 Me de 16h à 17h	CCH DEBHI	hamid.dehbi@intradef.gouv.fr
VTT-VTTAE	1	Région Castelnaudary	ADC BERTRAND	06 10 23 44 97 denis1.bertrand@intradef.gouv.fr
SMPS	toutes	Pamiers – Bouloc - Cahors	ADC PIA	06 71 95 76 45 lorenzo.pia@intradef.gouv.fr
TENNIS	1	4RE Mar et Jeu De07H40 à 09h00	ADC Stoyan GUEORGUIEV	04 68 23 79 22 stoyan.gueorguiev@intradef.gouv.fr
DRONE	toutes	Me de 16h00 à 17h00 Sa de 10h00 à 12h00	ADC GRIOCHE	04 68 23 77 24 frederic.grioche@intradef.gouv.fr
SECTION « FEMMES DU 4 »	Femmes du 4	En fonction des activités	Mme MONTULL	06.50.60.31.22 cle2mur@gmail.com
KARATE	toutes	Ma de 18h30 à 20h30 Sa de 10h30 à 12h30	CPL @ MASSIERA Florent	06 74 92 77 98f1oflo1970fb@gmail.com
MUSIQUE	toutes	Lu à Ve de 17h30 à 20h Sa de 08h à 12h	MAJ ANDRIANOMBANA	07 69 44 05 71
MONTAGNE	toutes	FORMIGUERES	ADC CAPARICAS	04 68 06 47 00 paulo.caparicas- grelha@intradef.gouv.fr
APICULTURE	1	Quartier Danjou / Terrain Monticelli / les week-ends	CBA ESCANDE	04 68 23 77 25 stephane.escande@intradef.gouv.fr
ATHLETISME	toutes	Stade Quartier Danjou Me 15h30 à 17h00	SCH NGOM	04 68 23 77 19 el-hadji.ngom@intradef.gouv.fr
FITNESS	Femmes du 4	Ville / Gymnase Le Millenium Ma 14h00	MME Latifa KOSTADINOV	06 22 23 54 61 latifakosta@gmail.com

Aumônerie militaire - soutien spirituel

Le 4^e Régiment étranger propose à son personnel et leurs familles un soutien spirituel grâce à la présence d'une aumônerie militaire catholique.

La messe est célébrée au régiment chaque dimanche à 16h30, permettant aux participants de se rassembler et de partager un moment particulier. Des offices supplémentaires peuvent avoir lieu en semaine selon les circonstances ou à la demande du personnel du régiment.

Si vous avez besoin d'un soutien spirituel, d'un temps d'écoute ou de recueil, si vous souhaitez organiser une cérémonie religieuse, un baptême, un mariage, vous pouvez contacter l'aumônier catholique, le père Jean BEAUPERE au 06.65.43.55.62.



Saint Antoine

Notre Dame des Képis blancs

Avant le départ :

Logement: en cas de mutation, signaler votre départ au propriétaire au plus tard 1 mois avant le date de départ des lieux (sauf mention particulière dans le bail) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Courrier : vous adresser à la poste pour faire suivre votre courrier à votre nouvelle adresse (service payant).

Banques : demander un éventuel transfert le plus tôt possible à votre nouvelle agence. Demander un carnet de chèques avec la nouvelle adresse et des RIB.

Impôts : prévenir les services fiscaux (Centre des Impôts, Centre des Impôts Fonciers ou bureau des cadastres de l'ancien domicile), un mois avant le déménagement.

Electricité – Gaz : faire effectuer un transfert d'abonnement au plus tard 3 jours avant le déménagement

Eau : prévenir le service des eaux de votre résidence afin de faire effectuer un relevé de compteur avant de quitter les lieux. Prévenir le service des eaux de la nouvelle résidence.

Automobile : faire votre changement d'adresse via mes Services Publics ou sur le site de l'ANTS. Prévenir l'assurance.

Mutuelle santé : signaler le changement d'adresse avec le nouvel intitulé du compte bancaire. Ne pas oublier la mise à jour de votre carte vitale (mairie, pharmacie, hôpitaux).

Prestations familiales : Si certaines de vos prestations familiales sont servies par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), faites transfert de dossier à la CAF de votre nouveau département de résidence.

Abonnements divers (Internet - TV – Téléphonie fixe) : Procéder au changement d'adresse. Contacter l'opérateur afin de faire procéder au transfert de ligne.

Assurances : habitation (très rapidement), responsabilité civile, véhicules à moteur, animaux, etc...

Déménagement :

Pour les dossiers de transport de bagages ou de mobilier : vous devez initier la procédure via ce lien

Sur Intradef : <https://demarches-simplifiees.intradef.gouv.fr/commencer/transport-de-bagages-metropole>

Sur Internet : <https://demarches-simplifiees.defense.gouv.fr/commencer/transport-de-bagages-metropole>

Papiers demandés :

- ordre de mutation (OMI) ;
- justificatif de domicile pour le personnel logé en ville (départ – arrivée).
- attestation de logement pour le personnel logé au quartier (départ - arrivée).

(Attention à bien prendre l'attestation de logement avant le départ du régiment perdant).

A l'arrivée :**Déménagement** :

Pour les dossiers de transport de bagages : vous devez avoir initié la procédure via ce lien

Sur Intradef : <https://demarches-simplifiees.intradef.gouv.fr/commencer/transport-de-bagages-metropole>

Sur Internet : <https://demarches-simplifiees.defense.gouv.fr/commencer/transport-de-bagages-metropole>

Papiers demandés :

- ordre de mutation (OMI) ;
- justificatif de domicile pour le personnel logé en ville (départ – arrivée).
- attestation de logement pour le personnel logé au quartier (départ - arrivée).

(Attention à bien prendre l'attestation de logement avant le départ du régiment perdant).

- les justificatifs de déplacement (sont valables les justificatifs de plus ou moins 7 jours par rapport au jour de déplacement)
 - Véhicule personnel : tickets de péage autoroute et de carburant.
 - Location de véhicule : tickets de péage autoroute et de carburant, ainsi que la facture de location du véhicule.

Tout cela à remplir sur le site **demarches-simplifiees**.

Pour les dossiers de transport de mobilier, Dans les 6 mois qui suivent le déménagement, il vous appartient de transmettre à la cellule déménagement :

- l'ordre de mutation (OMI) ;
- la facture **acquittée** de l'entreprise de déménagement ;
- les 2 lettres de voiture de déménagement (chargement et livraison);

Pour les dossiers de caisse maritime, fournir les documents suivants :

- l'ordre de mutation (OMI) ;
- la facture **acquittée** de l'entreprise de déménagement ;
- les 2 lettres de voiture de déménagement (chargement et livraison);
- Fret et assurance (WAYBIL);
- Connaissance maritime ou aérien (LTA) ;

Carte d'électeur : s'inscrire sur les listes électorales à la mairie de votre nouveau domicile, avant le 31 décembre de l'année en cours pour voter l'année suivante.

Entrée au quartier : faire la carte d'accès auprès du service général ainsi que la vignette auto auprès de la PLE.

Titre de séjour : si je suis étranger, je fais modifier mon titre de séjour.

Point particulier pour les retours TSHM Mayotte: Envoyer impérativement votre Ordre de mutation (OMI) à la CNMSS pour le maintien de vos droits.

LE CHANT REGIMENTAIRE**C'est le « 4 »**

**A travers pierres et dunes
S'en vont les képis blancs
Sous le soleil, clair de lune
Nous marchons en chantant
Vers Bechar ou vers Casa
Dans toutes les directions
Nous repartons au combat
Pour la gloire de la Légion**

**Sur les pistes des Corbières
Nous partons en mission
Une colonne de bérets verts
S'en va à l'instruction
Vers la Jasse ou vers Bel-Air
Dans toutes les directions
Devenir légionnaire
C'est notre seule ambition**

AD LEGIONEM AEDIFICANDAM

Pour bâtir la Légion

